

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mai 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

| Décision | N° | | Dépt. | Rapporteurs maj. + min. | Date de renvoi |
|----------|----|--|-------|----------------------------|-------------------|
| | 1. | <p>Communications</p> <p>M. le Président rappelle encore une fois qu'il convient de badger, l'insertion de la carte dans le pupitre ne provoquant pas d'enregistrement du temps de présence. Par ailleurs, la carte doit être retirée et emmenée lorsque les députés souhaitent se déplacer dans le Parlement, afin de pouvoir franchir les différentes portes sécurisées.</p> | | | |
| | 2. | <p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (17_INT_706) Olivier Epars, (17_INT_707) Claudine Wyssa, (17_INT_708) Jérôme Christen.</p> <p>Motion : (17_MOT_106) Raphaël Mahaim.</p> <p>Résolution : (17_RES_047) Marc-Olivier Buffat.</p> | | | |
| RENV-COM | 3. | <p>(17_POS_247) Postulat François Clément et consorts - Un refuge pour sauver des vies (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p> | | | |

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mai 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

| Décision | N° | | Dépt. | Rapporteurs maj. + min. | Date de renvoi |
|----------|----|--|-------|----------------------------|-------------------|
| OA | 4. | <p>(341) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 673'446.86 pour le boucllement du crédit de CHF 2'800'000.00 accordé par le Grand Conseil le 4 juin 2002 pour la construction d'un giratoire au lieu-dit Vers-chez-Perrin et pour les corrections routières des RC 608 et 609 sur la commune de Payerne (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à la majorité avec une abstention. Art. 1 accepté à la majorité avec une abstention. Art. 2 accepté à la majorité avec une abstention. Art. 3 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 86 oui, 3 non et 3 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le décret est adopté à la majorité avec une abstention.</p> | DIRH. | Modoux P. | |
| OA | 5. | <p>(342) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 554'061.60 pour le boucllement du crédit de CHF 2'920'000.- accordé par le Grand Conseil le 10 février 2004 pour la réalisation d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres (1ère étape) entre Aigle et Les Mosses (RC 705a) (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 96 oui, 3 non et 6 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le décret est adopté à l'unanimité.</p> | DIRH. | Modoux P. | |

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mai 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

| Décision | N° | | Dépt. | Rapporteurs maj. + min. | Date de renvoi |
|----------|----|--|-------|----------------------------|-------------------|
| OA | 6. | <p>(353) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 23'800'000 pour l'octroi d'une subvention à fonds perdus à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) et un prêt conditionnellement remboursable de CHF 22'000'000 au LEB concernant la participation cantonale à la construction du tunnel ferroviaire sous l'avenue d'Echallens à Lausanne (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à la majorité avec une abstention. Art. 1 à 3 acceptés à la majorité avec une abstention. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 104 oui, 2 non et 2 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le décret est adopté par 112 oui et 2 abstentions (majorité absolue des membres requise).</p> | DIRH. | Modoux P. | |
| OA | 7. | <p>(354) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 14'500'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux, et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est acceptée par 98 oui, 5 non et 9 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2e débat. En vote final, le décret est adopté par 105 oui et 2 abstentions (majorité absolue des membres requise).</p> | DIRH. | Modoux P. | |

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mai 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

| Décision | N° | | Dépt. | Rapporteurs maj. + min. | Date de renvoi |
|----------|----|--|-------|--|-------------------|
| RENV-SD | 8. | <p>(318) Exposé des motifs et projet de décret portant sur la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions - Christelle Luisier Brodard et consorts concernant la mesure A11 du Plan directeur cantonal - nécessité d'une solution plus souple afin de favoriser la création de logements - Catherine Labouchère et consorts concernant le plan directeur cantonal (PDCn) - modification de la mesure A12 et sur les postulats Rémy Jaquier et consorts relatif à la modification de la mesure A11 du Plan directeur cantonal - Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits - Jean-Marc Genton et consorts - Revoir le dimensionnement de la zone de l'habitat traditionnellement dispersé mesure C23 du plan directeur cantonal et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Jean-Marc Sordet et consorts - Articulation entre la mesure A12 du PDCn et les exigences de déclassement découlant de la LAT - Yes Ravenel - Zones d'utilité publique et compensations - Régis Courdesse et consorts - LAT1 et Bilan des réserves de terrains à bâtir : une pseudo-souplesse basée sur des hypothèses de calculs discutables - Fabienne Freymond Cantone et consorts - Lignes directrices pour le redimensionnement des zones à bâtir : gros problèmes de vue ! - Stéphane Rezso et consorts - La LAT veut-elle vraiment empêcher toute construction partout ? - Jean-François Thuillard - Privilégier le dialogue avec les communes tout en s'opposant à la délivrance de permis de construire : est-ce vraiment compatible ? - Jean-François Thuillard - Qui est compétent pour s'opposer à la délivrance de permis de construire par les communes ? Le département ou le SDT ? Eric Züger et consorts - L'Etat de Vaud fait-il tout ce qui est possible pour assurer le développement urbain vers l'intérieur ? - Valérie Schwaar et consorts - Préservation des surfaces d'assolement (SDA) : Mange selon la hauteur de ton sac ... (1er débat)</p> <p>(1er débat) : l'entrée en matière est acceptée par 131 oui et 1 abstention. Mesure 1.2.2 acceptée à l'unanimité. Mesure 1.3.3 acceptée à l'unanimité. Mesure 1.4.2 acceptée à l'unanimité. Mesure 3.1.1, al. 3, amdt com accepté à l'unanimité. Mesure 3.1.1 amendée acceptée à l'unanimité. Mesure 3.2.1 acceptée à l'unanimité. Mesure 3.3.1, fixation de l'échéance. amdt com accepté à la majorité avec une</p> | DTE. | Ravenel Y. (Majorité), Räss E. (Minorité) | 30/05/2017 |

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mai 2017

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

| Décision | N° | | Dépt. | Rapporteurs maj. + min. | Date de renvoi |
|----------|-----|--|-------|----------------------------|-------------------|
| | | opposition et quelques abstentions. Action par substitution, amdt com (oui) préféré à amdt min (non) par 70 oui, 52 non et 2 abstentions; amdt com accepté à la majorité avec de nombreuses abstentions. Mesure 3.3.1 amendée acceptée à la majorité avec de nombreuses abstentions. Ligne d'action E1 : al. 1, amdt Thuillard refusé par 55 oui, 63 non et 5 abstentions ; à l'appel nominal, l'amdt est accepté par 62 oui, 61 non et 3 abstentions (voix prépondérante du Président). Ligne d'action E1 amendée acceptée par 63 oui, 22 non et 37 abstentions. Ligne d'action A1, amdt CE (oui) préféré à amdt min (non) par 67 oui et 46 non ; amdt CE accepté à la majorité avec de nombreuses abstentions ; ligne d'action A1 amendée acceptée à la majorité avec de nombreuses abstentions. | | | |
| RENV-T | 9. | (16_INT_589) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Mojon - La LAT évite le mitage du territoire, pas celui de l'économie | DTE. | | 30/05/2017 |
| RENV-T | 10. | (16_INT_588) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Brigitte Crottaz et consorts - Secret médical et examen d'aptitude à la conduite | DTE | | 30/05/2017 |
| RENV-T | 11. | (17_INT_655) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-François Thuillard - Le SAN et ses cadeaux de début de l'an ! | DTE. | | 30/05/2017 |
| RENV-T | 12. | (17_RES_046) Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ? (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures) | | | 30/05/2017 |

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :